

Le nouvel **Observateur**

Les tickets resto numériques, une petite révolution

Créé le 17-07-2013 à 11h48 - Mis à jour à 14h49



Par [Robert Kassous](#)

Les tickets restaurants numériques veulent simplifier la vie de millions de personnes, salariés comme entreprises.



Le titre restaurant prendra la forme de carte à puce. (ERIC PIERMONT/AFP)

Edenred (Ticket Restaurant), Sodexo (Chèque Restaurant), Chèque Déjeuner et Natixis (Chèque de Table) en ont rêvé, mais c'est Moneo Resto qui a pris une bonne longueur d'avance sur un marché qui pèse 5 milliards d'euros par an en France. Chaque année, près de 700 millions de titres-restaurant sont dépensés par les salariés pendant leur déjeuner, dont 35% à destination de la restauration traditionnelle.

Le groupe Moneo, qui a lancé voilà quelques mois son titre restaurant sous forme de carte à puce, vient de signer un accord avec l'Umih, principale organisation patronale de l'hôtellerie, en faveur de la dématérialisation des titres restaurants.

Les concurrents émetteurs de titres-restaurant ont intégré, mercredi 10 juillet le GIE Carte Bancaire (Groupement d'intérêt économique qui organise le système des cartes de paiements dans le monde). Une nouvelle société appelée Conecs s'active pour rattraper le retard pris sur Moneo Resto et assurer son développement.

Monéo Resto a officiellement commencé il y a 18 mois et a mené des réunions de travail avec le cabinet de Pierre Moscovici. C'est pour nous l'aboutissement d'un gros travail qui arrive à point nommé, en accord avec le choc de simplification des procédures que le gouvernement va annoncer. Tout le monde sera gagnant, c'est un avantage social qui bénéficiera à 3,5 millions de salariés, aux 120.000 entreprises adhérentes et aux 160.000 restaurateurs qui acceptent les tickets restaurants", explique au "Nouvel Observateur" Serge Ragozin, directeur général de Moneo Applicam.

Pour Roland Heguy, Président confédéral de l'UMIH, principale organisation des hôteliers et restaurateurs en France, "la dématérialisation du titre-restaurant est une étape importante et incontournable pour les professionnels et pour les consommateurs. A l'UMIH, nous travaillons depuis de longs mois avec les pouvoirs publics et l'ensemble des sociétés émettrices du titre restaurant pour faire en sorte que la dématérialisation soit une réussite pour l'ensemble des utilisateurs. Si la dématérialisation offrira de nombreux avantages pour les utilisateurs, elle permettra surtout pour les professionnels un traitement plus simple et surtout plus rapide des titres. Aujourd'hui, un restaurateur, pour se faire rembourser, doit envoyer les titres perçus à la CRT (Centrale de règlement des titres) ou se déplacer dans un centre de collecte. Demain, avec le titre dématérialisé, cette gestion sera automatique et quasi instantanée ! Cela permet de garantir au professionnel une disponibilité plus rapide de trésorerie. Deuxième avantage pour les professionnels : les commissions ad hoc payées par les restaurateurs aux sociétés émettrices des titres diminueront inévitablement."

Moneo existe depuis des années, mais le porte-monnaie électronique pour le paiement de petits montants chez les commerçants, n'a jamais vraiment rencontré le succès. Cette fois, le principe est différent. Il comporte des avantages pour les salariés comme pour les entreprises.

Quels avantages pour les salariés ?

- Plus de papier mais une carte, valable 3 ans, rechargée par l'employeur tous les mois.
- En cas de perte de la carte à puce, une nouvelle sera renvoyée. La carte est protégée par un code Pin, comme toutes les cartes bancaires, afin d'éviter les fraudes.
- Le commerçant ne pourra plus vous dire : "On ne rend pas la monnaie". Le montant sera débité au centime près et le solde sera consultable à tout moment sur votre compte.
- Attention : légalement, un salarié n'a le droit qu'à un ticket restaurant par jour. Au-delà, ce peut être considéré comme un avantage en nature, avec risque de redressement fiscal à la clef - ce qui n'est jamais arrivé. Mais dans la pratique, le commerçant n'a aucun intérêt commercial à refuser deux tickets restaurants -ou plus- et ne risque pas grand-chose.
- Seul ombre au tableau, on ne pourra plus emprunter un ticket à un collègue en cas d'oubli. De même le don d'un ticket resto aux plus démunis sera rendu impossible.

Quels avantages pour les entreprises ?

- Plus de comptabilité et de distribution de tickets chaque mois, un simple fichier sera envoyé au prestataire des tickets et sera traité plus rapidement.

- Réduction des coûts : dans certaines grandes entreprises, cette tâche pouvait mobiliser plusieurs personnes du service comptabilité.

Quels avantages pour les restaurateurs ?

- Plus de comptabilité et de tri des titres de repas en fonction de l'émetteur.

- Plus de bordereau global à renvoyer par courrier avec les chèques déjeuner (quand ils ne se perdaient pas dans la nature...)

- Gros gain de temps. La dématérialisation promet un délai de 48 heures pour créditer les comptes des commerçants qui jonglent souvent avec la trésorerie.